



Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 074-217400852-20260528-DEC2026012-AR

S<sup>2</sup>LO

**COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE**

**DECISION DU MAIRE VALANT DELIBERATION**

**DEC2026-012**

**OBJET : TARIFS VENTE DE LIVRES D'OCCASION**

**Monsieur le Maire des Contamines-Montjoie,**

**VU** les articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions ;

**VU** la délibération n° DEL2026-049 du Conseil Municipal du 02/04/2026 portant délégation du Conseil Municipal au Maire et notamment le 2° alinéa lui permettant de fixer, dans les limites de 5 000 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

**Considérant** la nécessité de fixer des tarifs pour vendre des livres d'occasion lors de la fête du village ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 : DE FIXER** les tarifs de vente de livres d'occasion comme suit :

- Livre relié / BD / album : 2 euros
- 2 poches : 1 euro
- Lot de 5 ouvrages : 5 euros
- Beau livre : 5 euros

**ARTICLE 2 :** La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois.

Fait et décidé le 28/05/2026

Le Maire,  
Basile DUNAND

